

# PROCÈS VERBAL

## BUREAU DE LIGUE REUNION DU 20 JUILLET 2024 LE HAILLAN

**PAGE 1/2** 

#### Présences des membres du Comité de direction

Président par intérim : OYHAMBERRY Philippe

Secrétaire Générale : Mme AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange

Membres: Mme BARROT Pierrette, MM. AUBLANC Serge, GOUGNARD Alexandre, JOHNSON Timothée, LAGARDE

Bernard, MICHELET Sylvain, MIREBEAU Pascal, RASSIS Jean Marc, ROSSIGNOL Patrick, SELLES Jean-François.

<u>Assistent</u>: Mme Marie-Laure NADAL, MM. Jean-Luc BERTAUD (représente le Président du District des Deux Sèvres,

M. Alain ROUGER), Christophe FUGERAY, Eric LESTRADE, Maître Matthieu BARANDAS.

Philippe OYHAMBERRY souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et en particulier aux nouveaux Présidents de districts élus.

Il est précisé que Me BARANDAS est présent afin de répondre aux éventuels questionnements en séance du Bureau puis du Comité qui suivre.

### Mise à jour de la composition du Bureau de Lique (départ de M. Matthieu Rabby)

Alexandre Gougnard informe les membres du Comité qu'une candidature validée collégialement sera présentée pour validation lors de la prochaine réunion du Comité de direction.

Si tel n'était pas le cas, les candidatures individuelles seraient conservées et soumises au vote.

#### Reprise de sujets évoqués en réunion du Comité du 6 mai 2024

Timothée Johnson ne voit pas l'intérêt de reprendre ces sujets dans la mesure où la réunion s'est bien tenue et que des décisions y ont été prises. L'ensemble des réunions de Comité de direction qui se sont tenues de cette manière devraient être, de la même manière, reprises.

Philippe Oyhamberry rappelle le manque d'interactions durant cette réunion du 6 mai qui s'est tenue en visioconférence et que le but de cette reprise était de sécuriser les sujets ce jour en présentiel.

Il est décidé de ne pas revenir ce jour sur les points évoqués lors de la réunion du 6 mai 2024 qui feront l'objet d'un procès-verbal.

L'organisation des réunions de Bureau est également discutée. Pour être plus pertinentes, elles devraient se tenir bien en amont de la réunion du Comité et non le même jour.

#### Fixation du montant de la Licence « Foot Santé »

Le montant de cette nouvelle licence doit être fixé par les membres du Comité.

Pour exemple, les montants appliqués dans les autres Ligues sont les suivants : 10 € en Pays de la Loire, 11 € en Rhône Alpes, 14 € en Normandie, 15 € en Occitanie, 22.42 € en Centre Val de Loire.

Après échange, les membres du Bureau proposent le montant de 15 euros pour la licence Foot santé.

#### Mairie de Villenave - demande de dérogation pour utilisation du stade de Brossolette

Demande de dérogation formulée par le service des sports de la Mairie de Villenave afin que le RC Chambéry puisse utiliser le terrain synthétique de Brossolette <u>durant les travaux sur le terrain d'honneur.</u>

Il est rappelé en séance l'avis défavorable de la CRTIS en raison du classement T6 de cette installation. Le terrain n'a pas les dimensions requises ce qui peut avoir un impact sur la pratique.

> LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE – Siège : 102 rue d'Angoulême – 16400 PUYMOYEN Pôle de gestion : 17 bis rue Joliot Curie – 33185 LE HAILLAN



# PROCÈS VERBAL

## BUREAU DE LIGUE REUNION DU 20 JUILLET 2024 LE HAILLAN

**PAGE 2/2** 

La question de la sécurité est abordée.

Après échange et en raison des arguments avancés par la Mairie (utilisation récurrente de ce terrain en tant que terrain de replis durant les intempéries) il est proposé d'accorder cette dérogation jusqu'à la fin du mois de décembre 2024, correspondant à la période prévue pour les travaux du terrain d'honneur.

Il est souligné que cette dérogation ne pourra pas être reconduite.

### Situations sportives du nouveau club de Libourne Football Association 2024 et du club de Soyaux.

Au vu des éléments en leur possession, les membres du Bureau échangent sur ces sujets.

Ils réservent leurs décisions pour la réunion du Comité de direction qui suivra afin de débattre plus largement avec l'ensemble du Comité.

#### Les Poules 2024-2025

Les membres du Bureau s'étonnent que les poules soient déjà diffusées sur les réseaux sociaux par un grand nombre de clubs alors que leur homologation est du seul ressort du Comité de direction.

Dans la mesure où les clubs ont la possibilité de faire des vœux en amont de la constitution des poules, les membres du Bureau ne partagent pas l'avis de la Commission des compétitions d'adresser les projets de poules aux clubs et de leur permettre d'opérer des permutations, leur permettant de les diffuser bien avant leur homologation définitive.

### Le versement des subventions

Au sujet du non-versement aux districts du 3<sup>ème</sup> tiers des subventions 2023-2024, Philippe Oyhamberry rappelle que la FFF a elle-même gelé les versements à la Ligue.

Il ajoute que les subventions de la FFF ne paraissent pas à ce jour sur le compte bancaire de la LFNA, l'empêchant de procéder aux paiements attendus.

De l'avis des présidents de districts, certaines subventions doivent être versées ; le gel opéré par la FFF ne doit pas impacter les départements.

Philippe Oyhamberry apportera une réponse à ces interrogations dans les meilleurs délais.

Fin de séance à 10 h 50

Le Président de la LFNA par intérim Philippe OYHAMBERRY

La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT